

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2012

Présents : MM. PALENGAT Philippe, MAGENDIE Michel, Mme CAPDEVIELLE Lucie, M. LADEVEZE Thierry, Mme LARROUTUDE Marie, MM. PICOURLAT Jean-Luc, PORTALET Gabriel, IVANAJ Anton, CAZENAVE Pierre-Alexandre, LEBLOND Didier, DE SOUSA Helder

Absent : M. MORGADO Patrick

Excusés : M. ABADIE Joël qui donne procuration à M. MAGENDIE Michel, Mme MATRAS Mireille qui donne procuration à M. LADEVEZE Thierry

AFFECTATION DU RÉSULTAT COMMUNE

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011.

Il est constaté que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	77 883,25 €
- un excédent reporté de :	55 237,75 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	133 121,00 €
- un excédent d'investissement de :	38 886,67 €
- soit un excédent de financement de	38 886,67 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (Affectation complémentaire en réserve) et l'excédent de financement au compte 001 (Résultat d'investissement reporté Excédent).

Voté à l'unanimité

AFFECTATION DU RÉSULTAT CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011.

Il est constaté que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	2 754,06 €
- un excédent reporté de :	11 400,18 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	14 154,24 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 002 (Résultat reporté en fonctionnement Excédent).

Voté à l'unanimité

TAXES

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des quatre grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Considérant que le budget nécessite des rentrées fiscales de 137 872,00 €

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2012 comme suit :

FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX ANNEES 2011				
Taxes	Taux 2011	Taux 2012	Base 2012	Produit 2012
Taxe d'Habitation	14,26	14,26	687 200,00	97 995,00
Foncier Bâti	6,00	6,00	406 700,00	24 402,00
Foncier non Bâti	29,56	29,56	36 000,00	10 642,00
C. F. E.	22,69	22,69	21 300,00	4 833,00
TOTAL				137 872,00

Voté à l'unanimité

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en vu du prochain vote du budget, il convient de statuer sur les subventions à allouer.

	2011	2012
Commune de Morlaàs		
Initiation Piscine	1 800 €	1 800 €
CCAS Gabaston	3 000 €	3 000 €
AS Gabaston Tennis	300 €	300 €
ASS PAP 15 Thèze	400	400 €
ASS Parent d'élèves	1 550 €	1 550 €
Ass Pastorale du Pays de Morlaàs	50	€
Club de Gymnastique	250 €	250 €
Croix Rouge	50 €	50 €
FC 2 Vallées	1 200 €	1 200 €
FNACA	50 €	50 €
Foyer Rural	1 300 €	1 300 €
La ligue contre le cancer	100 €	100 €
Sté de chasse de Gabaston	500 €	500 €

DÉCIDE Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, d'allouer les subventions ci-dessus répertoriées.

Voté à l'unanimité

BUDGET 2012 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose au vote le budget primitif 2012

Section d'investissement : 514 741,00 €

Section de fonctionnement : 373 401,00 €

Voté à l'unanimité

BUDGET 2012 DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire propose au vote le budget primitif 2012

Section de fonctionnement : 50 000,00€

Voté à l'unanimité

PRET POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CANTINE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal que pour la construction de la nouvelle cantine un prêt de 90 000,00 € s'avère nécessaire.

Le conseil autorise M. le Maire à contacter les banques et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

Voté à l'unanimité

LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'une ligne de trésorerie de 60 000,00 € sera nécessaire en complément afin de financer la construction de la nouvelle cantine.

Le conseil autorise M. le Maire à contacter les banques et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Voté à l'unanimité

SIGNATURE D'UN CONTRAT CAE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal que pour le bon fonctionnement de l'école, un emploi à temps non complet s'avère nécessaire. Pour cela il convient de conclure une convention « Contrat d'Accompagnement à l'Emploi » avec Pôle Emploi pour une durée de 6 mois à compter du 2 avril 2012.

A cet effet, Monsieur le Maire propose que le temps de travail soit d'une durée de 20h par semaine en moyenne. La rémunération serait calculée sur la base d'un salaire horaire de 9,22 €.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal autorise la signature de la convention « Contrat d'Accompagnement à l'Emploi » avec Pôle Emploi pour une durée de six mois à compter du 2 avril 2012. Il précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

PLANNING DES BUREAUX DE VOTE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal que pour le bon fonctionnement du bureau de vote des 22 avril et 6 mai, il convient de faire un planning des permanences.

22 avril 2012			
8h / 10h30	Gaby PORTALET	Pierre-Alexandre CAZENAVE	Philippe PALENGAT
10h30 / 13h	Mireille MATRAS	Thierry LADEVEZE	Anton IVANAJ
13h / 15h30	Helder DE SOUSA	Lucie CAPDEVIELLE	Jean-Luc PICOURLAT
15h30 / 18 h	Mayi LARROUTUDE	Didier LEBLOND	Michel MAGENDIE

6 mai 2012			
8h / 10h30	Mireille MATRAS	Gaby PORTALET	Pierre-Alexandre CAZENAVE
10h30 / 13h	Anton IVANAJ	Michel MAGENDIE	Philippe PALENGAT
13h / 15h30	Helder DE SOUSA	Lucie CAPDEVIELLE	Jean-Luc PICOURLAT
15h30 / 18 h	Mayi LARROUTUDE	Didier LEBLOND	Thierry LADEVEZE

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.